



CYGNUS ATRATUS

Nom commun : Cygne noir

Catégorie : FAUNE

Famille : Anatidae

Milieu: Eau douce

Origine géographique : Australie - Tasmanie

Nom Anglais : Black Swan

Auteur : Latham, 1790

Introduction en France : métropole

MODALITÉS DE GESTION

Bien qu'elle soit reconnue comme allochtone, l'espèce n'a pas été portée sur la liste de l'[arrêté du 30 juillet 2010](#) interdisant l'introduction en milieu naturel. Sa détention est possible avec autorisation.

Très ponctuellement, des arrêtés préfectoraux ordonnant l'élimination des oiseaux ont été validés au titre de la protection de la biodiversité, notamment dans le Finistère en 2002, sur un couple qui nichait à Landerneau, et dans le Tarn-et-Garonne en 2010 ([Fouque 2012, dans Sarat 2012](#)). Ces opérations ont été menées par les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage à l'aide d'une arme à feu.

Par ailleurs, en Gironde, en 2006, un noyau de population de Cygne noir à été détruit sans acte administratif préalable. Le succès de ces interventions est variable et reste efficace sur de petits effectifs ([Dubois, 2007, Benmergui et al., 2011](#)).

En 2011, suite aux résultats de l'enquête nationale sur le Cygne noir (ONCFS/Réseau OEZH), [Fouque et al. \(2011\)](#) des propositions de recommandations de gestion ont été formulées selon les effectifs et le statut reproductif de l'espèce dans chaque département. Ces recommandations n'ont pas été suivies de la mise en œuvre d'une gestion adaptée au risque de propagation de l'espèce. Ces recommandations graduaient l'action comme il suit :

- aucune mesure à prendre (vigilance passive) ;
- communication au public (vigilance active) ;
- arrêté préfectoraux avec tir ;
- arrêtés préfectoraux avec tir et destruction des œufs.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

En France, l'espèce est mentionnée pour la première fois en 1974 dans la Somme. Les individus seraient originaires du Royaume-uni, où l'espèce a été introduite en 1831 pour l'ornementation. La première reproduction est rapportée en Charente en 1988 ([Pascal et al., 2006](#)).

En 2015, on recense un effectif total de 190-220 oiseaux avec 26-30 couples nicheurs, répartis sur 21 départements ([Dubois et Cugnasse, 2015](#)). La majorité des individus nichent sur le lac de Grand Lieu (Loire-Atlantique) mais des nichées ont été également observées en Sarthe et en Ile de France.

Le Cygne noir peut se montrer très agressif avec les autres espèces d'oiseau, notamment en période nuptiale en chassant tout individu évoluant dans son entourage, et en particulier avec le cygne tuberculé, avec lequel il peut hybrider ([Dubois 2007, Owen et al., 2011](#)). Ce comportement agressif est susceptible de lui conférer un avantage compétitif sur d'autres espèces d'oiseaux, pour l'accès aux sites de nidification ou aux ressources.

En Nouvelle-Zélande, l'espèce est connue pour avoir un impact négatif sur la biodiversité, notamment par un broutage intensif de la communauté macrophyte ([Dubois, 2007](#)) pouvant engendrer des perturbations des réseaux trophiques ([Benmergui et al., 2011](#)). En Autriche, les populations de cygnes noirs posent des problèmes de qualité de l'eau ([Dubois, 2007](#)).

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions : Jean-François Maillard, OFB.

Date de rédaction : 25/07/2017, version 2 (règlementation mise à jour le 05/11/2020).

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement.[Oiseaux.net](http://oiseaux.net)

[ONCFS](#) (page 80)

[ONCFS Nord-Est](#) (page 102)

[INPN](#)

[GB NNSSBeemster, N. & Klop, E. 1978. Risk assessment of the Black Swan \(*Cygnus atratus*\) in the Netherlands. A&W-report. 33 pp.](#)

Benmergui M., Bullifon F., Fouque C. 2011. *Le Cygne noir* *Cygnus atratus* : *synthèse bibliographique et perspectives de gestion pour la France*. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Station de la Dombes, Birieux. 21 pp.

[Dubois PJ et Cugnasse JM. 2015. Les populations d'oiseaux allochtones en France, 2014. 3ème enquête nationale. Ornithos 22-2: 72-91.](#)

[Dubois, P.J., 2007. Les oiseaux allochtones en France: statut et interactions avec les espèces indigènes. Ornithos 14, 329-364.](#)

Fouque C., Bullifon F., Benmergui M. 2011. *Le Cygne noir* *Cygnus Atratus*. *Rapport de l'enquête nationale 2010-2011*. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Station de la Dombes, Birieux. 27 pp.

[Owen M., Callaghan D., Kirby J. 2003. Guidelines on Avoidance of Introductions of Non-native Waterbird Species. In *Fourth Meeting of the Technical Committee of the Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds \(AEWA\)*. Secretariat of the Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds, Tashkent, Uzbekistan : UNEP/AEWA Secretariat. 33 pp.](#)

Pascal M., Lorvelec O. et Vigne J-D. 2006. *Invasions biologiques et extinctions*. Belin. Paris. 350 pp.

[Sarat E. \(coord\). 2012. Les vertébrés exotiques envahissants sur le Bassin de la Loire \(hors poissons\) – Connaissances et expériences de gestion](#). Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 pp.

Espèce dont la détention est possible de 1 à 100 individus ([arrêté du 08 octobre 2018](#)).

La variété argentée du Cygne noir est considérée comme domestique ([arrêté ministériel du 11 août 2006](#))

CITATION

GT IBMA. 2017. *Cygnus atratus*. Base d'informations sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Agence française pour la biodiversité.

